



Parlement jurassien
Démocrates chrétiens autonomes DCA

Question écrite

No 3202

Et la séparation des pouvoirs ?

Les députés indépendants ont été interpellés par un citoyen par courriel en des termes si compatibles avec une question parlementaire que je les relate tels quels :

« Peu ouvert à la politique jurassienne et considérant de loin celle de Delémont, j'ai néanmoins pu lire dans le QJ de ce jour l'immiscion politique du magistrat Moritz. Quand bien même des arguments constitutionnels sont simplement répétés, le devoir de réserve est clairement bafoué par une posture strictement politique et juridiquement improbable. Mais assurément vulgaire et hors de toute éthique. Quel autre canton accepterait une telle immiscion suffisante et presque haineuse à l'orée d'un scrutin ?

Encore une fois, Moritz démontre ce que nombre de citoyens pensent de la trop grande perméabilité entre les "pouvoirs" jurassiens.

A se demander pourquoi Knie vient encore dans le Jura car nous avons déjà notre propre cirque...mais avec beaucoup d'acrobates et surtout trop de clowns. »...

J'ajoute donc à ce pertinent constat la question suivante :

N'est-il pas temps pour les autorités politiques de notre canton de rappeler à qui de droit les principes de séparation des pouvoirs et d'informer le magistrat concerné du devoir de réserve dont il devrait faire preuve en pareil cas ?

Delémont, le 26.06.2019

Raoul Jaeggi